

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .79 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 06 novembre,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne procuration à M. ROSSI Patrick

M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à M. ARCUCCI Patrick

M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme Julie BOUCHER

M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine

Mme THIERRY Martine donne procuration à M. HERAUD Jean-François

Etaient absents excusés- : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BUCAIONI Claude ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SPONSOR POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante avoir reçu deux demandes de soutien financier via du sponsoring pour des évènements sportifs.

Considérant que la Commune a depuis de nombreuses années apporter un soutien financier

aux Pignantais qui participaient à des compétitions sportives, culturels, de loisirs et associatives.

Considérant la demande de sponsor des frères ARRIGHI pour participer au rallye du var 2023

Considérant la demande de sponsor de Mme Julie STOCKER et Mme Manon BONNET Pour participer au rallye des gazelles 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour accorder une subvention d'un montant de 500 € chacune pour le sponsoring des événements à venir susmentionnés

**CONSIDERANT** que la Commune de Pignans concoure des évènements ambitieux sur son territoire, contribuant ainsi à l'animation, au dynamisme et à l'attractivité de la Commune,

**CONSIDERANT** que la Commune souhaite ouvrir le mécénat et le sponsoring sur la saison 2023, pour les évènements suivants :

- Rallye du Var 2023
- Rallye des gazelles 2023

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en conséquence,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu Le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif voté en séance du 27/03/2023,  
Vu l'article 238 bis du Code général des impôts,  
Vu la Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,  
ET APRES avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1** : D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de sponsor d'un montant total de 1000 € (500 € par participation) tels que présentés ci-dessus sur le budget primitif 2023 de la Commune.

**Article 2** : DIRE que les sommes sont inscrites au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la présente.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

Pour	25 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

